

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 avril 2026

RELATIF À L'EXTENSION DES PRÉROGATIVES, DES MOYENS, DE L'ORGANISATION
ET DU CONTRÔLE DES POLICES MUNICIPALES ET DES GARDES CHAMPÊTRES - (N°
2464)

Rejeté

N° CL348

AMENDEMENT

présenté par
M. Marion, rapporteur et M. Pauget, rapporteur

ARTICLE 12

À la fin de l'alinéa 18, substituer aux mots :

« leurs expériences professionnelles »

les mots :

« leur expérience professionnelle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.